

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 76

Présents et représentés à la séance : 39

Date de première convocation : 26 juillet 2016

Date de nouvelle convocation : 26 août 2016

Date de l'affichage par extrait de la  
présente délibération : 12/09/2016



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION  
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

**Séance du Conseil syndical du 1<sup>er</sup> septembre 2016**

**OBJET : Demande de subvention de l'Etat (AMO du CEREMA) pour réalisation d'une  
Enquête Déplacement Ville Moyenne**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE**

**Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un SCOT de l'Aire Gapençaise s'est réuni salle de l'hémicycle à Gap, après convocation légale, sous la présidence de Benoît ROUSTANG, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**Etaient présents ou représentés :**

**Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : A. DE SANTINI, F. CESTER, R-M. JOUSSELME, A. ROULET, J-F. ESTACHY, Y. JAUSSAUD, J.BONNAFFOUX représenté(e) par A.DE SANTINI**

**Communauté de Communes Buëch Dévoluy : J-F. CONTOZ, J. PUGET représenté(e) par JF.CONTOZ, G. JULLIEN, J. BONNARDEL, M. HUBAUD, R. MOREAU**

**Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : J-B. AILLAUD représenté(e) par A.GAYDON, S. AYACHE représenté(e) par M.RICARD, M. CŒUR, A. GAYDON, R. ODDOU, M. RICARD**

**Communauté de Communes du Champsaur : C. MIOLETTI, J-P. DAVIN, A. IVALDY, B. NICOLAS, A. GAMBIN, R. NOUGUIER, E. BERDIEL représenté(e) par R.NOUGUIER, B. ROUSTANG**

**Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon : E. CLAUZIER représenté(e) par C.MIOLETTI, B. HODOUL représenté(e) par H.BORRELY, H. BORRELLY**

**Communauté de Communes du Haut-Champsaur : B. SARRAZIN, F. BROUX**

**Communauté de Communes du Valgaudemar : F. MARY, C. ANTOINE représenté(e) par B.ROUSTANG**

**Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : R. DIDIER représenté(e) par C.BOUTRON, M. GRENIER, C. BOUTRON, A-B. DEGRIL, J. REYNIER**

**Etaient excusés :**

**Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : M. BEYNET, P. GUILLEMAIN**

**Communauté de Communes Buëch Dévoluy : J. PUGET**

**Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : J-B. AILLAUD, S. AYACHE**

**Communauté de Communes du Champsaur : P. BRUNEL, D. KNOCKAERT, D. PY, E. BERDIEL**

**Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon : E. CLAUZIER, B. HODOUL, F. SOLOMIAC, C. SAUMONT**

**Communauté de Communes du Valgaudemar : C. PELLISSIER, C. ANTOINE**

**Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : R. DIDIER, P-Y. LOMBARD**

**Etaient absents :**

**Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance :** G. DANY

**Communauté de Communes Buëch Dévoluy :** A-M. GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI,  
P. SCHIAZZA, R. FREY, S. LARD

**Communauté de Communes de Tallard Barillonnette :** J-P. TILLY, P. ALLEC, R. COSTORIER,  
M. GAY-PARA, J-M. ARNAUD, P. BIAIS

**Communauté de Communes du Champsaur :** M. VINCENT, G. CHAPELLE, J. NOUGUIER,  
C. ROGAZZO, B. ROCHAS, D. GOSELIN, J-M. BARTHELEMY

**Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon :** S. CHAUSSEGROS, F. MICHEL,  
N. WIERZBINSKI, G. BERNARD

**Communauté de Communes du Haut-Champsaur :** J-P. COLLE, J-F. MICHEL

**Communauté de Communes du Valgaudemar :** R. ACHIN, J-C. CATELAN, L. SAUVA,  
G. DEBARGE, D. ALLUIS, D. ARMAND

**Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » :** J-L. BROCHIER, C. FACHE, C. HUBAUD

**Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :**

- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- E. BOUVIER, chargée de mission au Syndicat mixte du SCoT,
- M. AYE, assistante comptable auprès du Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : JF.Contoz, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle que le syndicat mixte du SCoT, lauréat de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), a ainsi obtenu des financements pour réaliser une Enquête Déplacements Ville Moyenne.

Le syndicat mixte peut bénéficier d'une aide complémentaire de l'Etat, sous la forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage du CEREMA, afin d'appuyer le maître d'ouvrage dans la préparation, la conduite et l'exploitation standard de cette enquête (selon le standard CERTU).

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

<b>Coût de l'EDVM</b> 224 500,00 €		
Autofinancement (20 %) 44 900 €	<b>Plan de financement</b>	
Subventions (80%) 179 600 €		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Montant subventionné en investissement 179 600,00 €	TEPCV	108 000,00
	CEREMA	21 600,00
	CRET	50 000,00

**Après lecture de cette proposition par le 1<sup>er</sup> Vice-Président, les membres du conseil syndical, à 38 votes pour et une abstention :**

- **Approuvent le plan de financement prévisionnel et le projet d'investissement, dans la limite des fonds budgétaires votés à cet effet, pour la réalisation d'une Enquête Déplacement Ville Moyenne sur l'Aire Gapençaise.**
- **Autorisent le Président du syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat pour mandater le CEREMA en tant d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'Enquête Déplacement Ville Moyenne.**
- **Autorisent le Président du syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise à signer la convention d'attribution de subvention et toute pièce administrative, technique et financière inhérente au suivi du dossier.**

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Benoît ROUSTANG**

